



# Politique d'investissement responsable

# Table des matières

---

Partie I : Organisation relative à l’investissement responsable au sein d’AXA IM .....	3
Gouvernance IR .....	3
Partie II : Intégration ESG .....	5
Détermination des objectifs et gouvernance .....	5
Intégration ESG pour toutes les classes d’actifs .....	5
Méthodologies de notation .....	7
Entreprises .....	7
Obligations vertes, sociales et durables .....	8
Émetteurs souverains .....	8
Prêts à effet de levier et dette privée .....	9
Titres adossés à des actifs, Prêts et Prêts non performants .....	9
Collateralized loan obligations (“CLOs”), fonds de couverture (“Hedge Funds”) .....	10
ILS .....	10
Reg Cap .....	10
Actifs réels .....	11
Fournisseurs de Données .....	11
Approches de l’intégration ESG des différentes plateformes .....	13
AXA IM Framlington Equities - Gestion fondamentale actions .....	13
AXA IM Rosenberg Equities – Gestion quantitative actions .....	13
Multi-Asset .....	14
Obligations .....	15
Real Assets .....	15
Politiques d’exclusions .....	17
Politiques sectorielles .....	17
Normes ESG d’AXA IM .....	18
Investissement d’impact et Objectifs de Développement Durable (ODD) .....	21
Actionnariat actif : engagement et vote .....	23
Engagement .....	23
Vote .....	24
Transparence et Reporting .....	25
En résumé .....	26

# Partie I : Organisation relative à l'investissement responsable au sein d'AXA IM

AXA IM a investi des ressources importantes dans le recrutement d'Experts IR et d'analystes qui travaillent en étroite collaboration avec les équipes d'investissement pour intégrer les problématiques ESG dans leurs processus d'investissement. L'éventail des compétences professionnelles comprend la gestion de fonds, la recherche *sell-side*, l'analyse quantitative, la stratégie et la gestion de projet, en plus d'une expérience pertinente en matière d'IR ; permettant de veiller à ce que les questions d'IR soient intégrées en utilisant une approche pertinente pour l'investissement. Au total, près de 40 employés sont impliqués à plein temps dans les activités IR/ESG. Il existe d'autres professionnels qui ne sont pas inclus mais dont le travail ESG est intégré dans leur routine quotidienne.

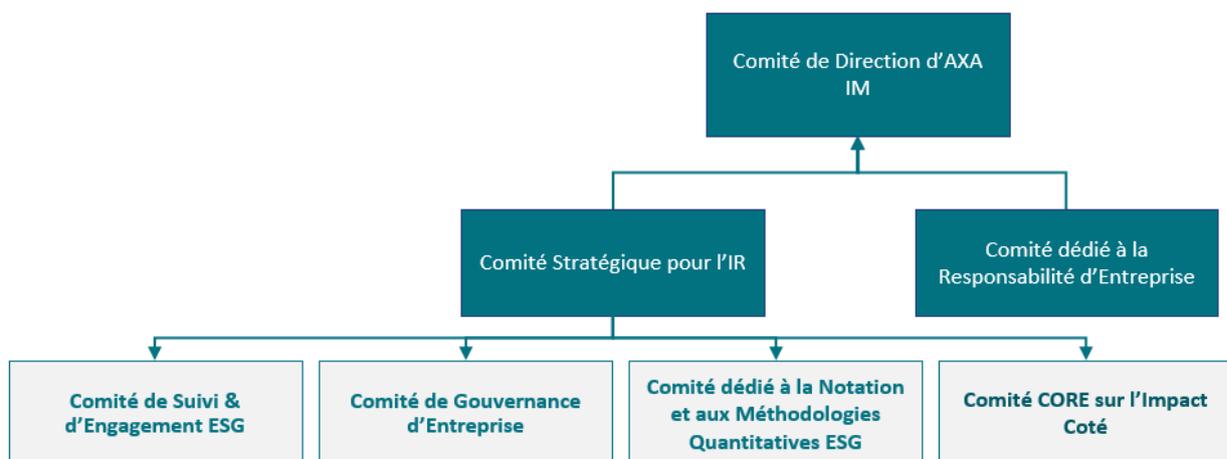
Plus particulièrement, les capacités de recherche IR sont organisées de la sorte :

- Une équipe de **Recherche IR** est responsable de la recherche thématique sur le climat, la biodiversité, le capital humain et la diversité, ainsi que la santé, la nutrition et la confidentialité des données. Elle s'assure qu'elle se traduit par des décisions

d'investissement réalisables sur toutes les plateformes. Cette équipe se concentre également sur l'engagement actionnarial sur ces thèmes;

- Une équipe de **Coordination et de Gouvernance de l'IR** est en charge des projets transversaux de l'IR et de la gouvernance d'entreprise, y compris la politique de vote sur les thèmes clés mentionnés ci-dessus. La stratégie d'actionnariat actif est élaborée et dirigée conjointement avec l'équipe de Recherche IR ;
- Une équipe de **Solutions, Outils et Modèles IR** est dédiée au développement de solutions quantitatives ESG. Ainsi, l'équipe a développé un cadre de notation ESG propriétaire ainsi que la plateforme RI Search fournissant aux gérants de portefeuille et aux analystes des données ESG brutes, des indicateurs ESG, de la recherche interne et externe et les notes ESG propriétaires ;
- **Des spécialistes ESG au sein des plateformes d'investissement** conduisent des analyses au niveau des entreprises, sont en charge du développement produits ainsi que de la mise en place opérationnelle des processus ESG.

## Gouvernance IR



A titre d'illustration uniquement

AXA IM a établi une gouvernance solide autour de l'IR, comme indiqué ci-dessous :

Comité	Rôle
<b>Comité de Direction d'AXA IM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il valide en dernier ressort les stratégies d'IR et de RE d'AXA IM, avec un <b>Forum du développement durable</b> réunissant les membres du Comité de Direction ainsi que les principales parties prenantes sur l'investissement responsable et la responsabilité d'entreprise</li> </ul>
<b>Comité Stratégique pour l'IR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organe principal chargé de définir la stratégie d'AXA IM relative à l'IR et de superviser sa mise en œuvre</li> <li>• Cela inclut notamment la définition des politiques sectorielles et du cadre des produits d'IR, ainsi que les efforts de pilotage sur des thèmes choisis tels que le changement climatique</li> </ul>
<b>Comité dédié à la Responsabilité d'Entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il définit la stratégie d'AXA IM en matière de responsabilité d'entreprise (RE) grâce à une feuille de route concrète</li> <li>• Il vise à mobiliser la communauté RE au sein d'AXA IM au travers de communications et d'actions stratégiques</li> </ul>
<b>Comité de Gouvernance d'Entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il assure une surveillance stratégique des activités liées à la gouvernance d'entreprise, à l'actionnariat actif et au vote d'AXA IM à l'égard des entreprises dans lesquelles elle investit. Il veille en outre à ce que l'exercice des droits et des obligations des clients soit conforme aux bonnes pratiques</li> </ul>
<b>Comité de Suivi et d'Engagement ESG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il veille à ce que les opinions sur les risques et les opportunités ESG, des exclusions aux activités engagements, fassent l'objet de discussions collégiales, en prenant en compte les répercussions possibles pour AXA IM</li> <li>• Il assure également la coordination entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie d'engagement</li> <li>• Il fait office de gardien des politiques d'exclusion d'AXA IM</li> <li>• Il supervise le processus de modification des notes ESG sur la base d'une revue qualitative</li> </ul>
<b>Comité dédié à la Notation et aux Méthodologies Quantitatives ESG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il garantit la coordination de l'intégration des critères ESG de manière opérationnelle</li> <li>• Il traite des sujets liés à l'industrialisation</li> </ul>
<b>Comité Core sur l'Impact coté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il examine et valide les propositions de fonds d'investissement d'impact cotés</li> <li>• Il construit et promeut le point de vue d'AXA IM sur l'investissement d'impact sur les actifs cotés</li> </ul>

## Partie II : Intégration ESG

---

**AXA IM intègre progressivement les facteurs ESG dans chaque classe d'actifs sous gestion ainsi que dans le développement d'une gamme de produits innovants d'investissement responsable et d'impact. AXA IM est impliquée dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans et considère qu'être une société de gestion d'actifs responsable est crucial pour notre succès à long terme. Nous sommes en effet convaincus que les critères ESG peuvent influencer, non seulement la gestion de nos portefeuilles d'investissement au travers de toutes les classes d'actifs, secteurs, entreprises et zones géographiques, mais également toute une série d'intérêts affectant nos clients et parties prenantes.**

Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que les questions liées aux facteurs de durabilité sont et resteront une préoccupation majeure dans les années à venir. Nous pensons que la combinaison de facteurs fondamentaux "non financiers" et de critères financiers traditionnels nous aidera à construire des portefeuilles plus stables et plus performants sur le long terme. L'approche non-financière est devenue une nécessité à plus d'un titre :

1. Elle permet de retirer des investissements ou des actifs sous-jacents des portefeuilles lorsqu'ils entraînent une exposition à des niveaux élevés de risque ESG, ce qui, finalement, affecterait la performance financière ;
2. Elle se concentre sur l'investissement dans des entreprises qui ont mis en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion de leurs impacts environnementaux, de gouvernance et de pratiques sociales, et dont les pratiques responsables les rendent mieux préparées, selon nous, à affronter les grands défis de l'avenir ; et
3. Elle permet d'améliorer les performances grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des problématiques ESG autour des investissements et de limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation

### Détermination des objectifs et gouvernance

Notre cadre d'intégration ESG repose sur les dimensions suivantes:

- Les lettres annuelles d'objectifs de chaque responsable d'équipe d'investissement comprennent un objectif en matière d'intégration des critères ESG ;
- Le Comité de Direction examine et valide régulièrement la stratégie IR d'AXA IM. Il supervise également la mise en œuvre de sa feuille de route ;
- Un Comité Stratégique pour l'IR se rassemble chaque trimestre afin de contrôler l'intégration, de superviser l'évolution de projets connexes et de résoudre les problématiques éventuelles ;
- Des formations régulières pour l'ensemble des équipes d'investissement ;
- A partir du 1er janvier 2021, les objectifs individuels et collectifs incluront des éléments en lien avec le respect des risques en matière de durabilité qui doivent être intégrés dans les processus d'investissement<sup>1</sup>

### Intégration ESG pour toutes les classes d'actifs

Les gérants de portefeuille et les analystes financiers disposent de données ESG visant à garantir que les risques et les opportunités ESG sont effectivement pris en compte dans leur analyse des entreprises. Ces informations comprennent les éléments suivants :

- **Notes ESG** : elles sont calculées deux fois par an en utilisant une méthode exclusive conçue et gérée par l'équipe Solutions, Outils et Modèles IR pour les entreprises, les souverains, les prêts à effet de levier, les infrastructures et l'immobilier. Les notes sont ensuite communiquées aux gérants de portefeuille et aux analystes de l'entreprise. Les gérants et les analystes financiers peuvent s'appuyer sur les spécialistes de l'IR des équipes

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur notre [politique de rémunération](#)

d'investissement pour réaliser leur analyse des entreprises ou leurs investissements

- **Recherche ESG interne et externe** : la recherche ESG interne sur des thèmes liés notamment au changement climatique, à la biodiversité, au genre et à la santé. Ces analyses s'appuient également sur la recherche de courtiers, les réunions organisées régulièrement avec les entreprises, ainsi que les conférences et les événements du secteur.

- **Politiques d'exclusion<sup>2</sup>** :

1. Nous procédons à un suivi systématique et excluons les risques ESG importants (armes controversées, huile de palme, dérivés sur matières premières agricoles et risques climatiques) pour tous les actifs sous gestion.

2. Dans le cadre des fonds ESG Intégrés et IR, nous écartons en outre les valeurs du secteur du tabac, les entreprises impliquées dans les armes au phosphore blanc, les entreprises suscitant des controverses ainsi que les valeurs assorties de faibles notes ESG. Ces politiques d'exclusion sont adaptées et peuvent être appliquées différemment entre les investissements directs et indirects.

Par ailleurs, AXA IM gère une gamme de fonds IR pour lesquels le niveau d'intégration ESG est encore plus élevé, puisqu'ils sont assortis d'objectifs ESG spécifiques faisant l'objet d'un suivi régulier.

---

<sup>2</sup> Nos politiques d'exclusion (politiques sectorielles et Normes ESG) sont disponibles sur le [site Internet d'AXA IM](#)

# Méthodologies de notation

## Entreprises

- **Principes clés**

AXA IM a élaboré un cadre IR complet qui sert de fondement à l'analyse des émetteurs dans tous les secteurs et régions. Cette grille exclusive comprend trois piliers ESG reposant sur six facteurs, puis sur 13 sous-facteurs. Le référentiel s'appuie sur des principes fondamentaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies<sup>3</sup>, les principes directeurs de l'OCDE, les conventions de l'Organisation internationale du travail et d'autres principes et conventions internationaux qui guident les activités des

entreprises dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale. La même méthodologie d'analyse est appliquée aux actions et aux obligations d'entreprises de toutes les sociétés. La notation ESG finale intègre également le concept de facteurs dépendants de l'industrie et différencie délibérément les secteurs, afin de surpondérer les facteurs les plus importants pour chaque industrie. La matérialité ne se limite pas aux impacts liés aux opérations d'une entreprise, elle inclut également les impacts de ses parties prenantes et le risque de réputation sous-jacent découlant d'une mauvaise compréhension des principales questions ESG.

### Cadre ESG pour les Entreprises

Environnement	Ressources et écosystèmes	Utilisation de ressources naturelles pour la conduite des activités des entreprises et protection des écosystèmes en évitant d'avoir des effets néfastes.
	Changement climatique	Activités, produits et services des entreprises ayant un impact positif sur les défis liés au changement climatique.
Social	Capital humain	Santé et sécurité des collaborateurs, pouvoir d'attraction (recrutement) et de fidélisation (satisfaction des collaborateurs), formation, dialogue social, liberté d'association, droits du travail, rémunération des collaborateurs et gestion des carrières.
	Relations Sociales	Chaîne d'approvisionnement, relations avec les clients, relations avec les fournisseurs, respect des droits de l'Homme, impact sur les communautés, non discriminations, élimination du travail des enfants.
Gouvernance	Ethique des affaires	Prévention des pratiques de corruption et anti-compétitrices.
	Gouvernance d'entreprise	Transparence et contrôles, questions traditionnelles de gouvernance : diversité du conseil et de la direction, indépendance du conseil, droit des actionnaires, rémunération des dirigeants.

<sup>3</sup> En 2000, les [Nations Unies](#) ont lancé une initiative visant à encourager les entreprises dans le monde entier à adopter une attitude socialement responsable, en s'engageant à intégrer et à promouvoir des principes en matière de droits de l'homme, de droit international du travail et de lutte contre la corruption.

Les notes ESG exclusives sont calculées selon une méthodologie conçue et mise à jour par l'équipe Solutions, Outils et Modèles IR et sont ensuite accessibles aux professionnels de l'investissement de toute la société. Afin de garantir une couverture élargie des classes d'actifs et de compléter notre recherche interne, nous avons également recours aux données ESG brutes portant sur les entreprises/pays des fournisseurs de recherches ESG. Notre système de notation quantitative basé sur le cadre ESG décrit ci-dessus couvre plus de 8 800 entreprises et 190 pays. Nous rassemblons les données brutes quantitatives (pourcentage de femmes dans le Conseil d'administration, part des énergies renouvelables, part du budget allouée à la formation/paie, tendances concernant l'emploi, etc.) d'agences de notations spécialisées, comme indiqué ci-après. Ces recherches sont accessibles à l'ensemble des gérants d'AXA IM et s'appuient sur un tableau de bord (échelle de 0 à 10) concernant plus de 8 800 entreprises. Les gérants peuvent consulter les notes de chacune des entreprises d'un même secteur, de chaque facteur (E, S et G), ainsi que la note globale du portefeuille. Un outil analytique est également disponible afin d'aider les professionnels de l'investissement à comprendre la note d'un émetteur donné et à suivre son évolution.

- **Petites et moyennes capitalisations**

Pour compléter notre méthodologie d'entreprise pour des classes d'actifs spécifiques comme les petites et moyennes capitalisations, nous avons étendu notre couverture en partenariat avec Ethifinance. Elle s'appuie sur 45 scores bruts provenant d'Ethifinance et de Trucost, tous notés sur une échelle de 0 à 10 et classés dans les mêmes 6 facteurs et 13 sous-facteurs que le cadre ESG pour les entreprises. La pondération sectorielle est également la même, et il n'y a pas d'ajustement régional car plus de 99% des entreprises notées par cette nouvelle méthode appartiennent à la même région (Europe développée).

Grâce à cette extension, la couverture ESG des fonds ciblés s'est considérablement améliorée.

## Obligations vertes, sociales et durables

Une nouvelle méthodologie pour les obligations vertes, sociales et durables a été créée. Elle a été conçue pour inclure l'évaluation qualitative des obligations réalisée par l'équipe de recherche IR dans les cadres de notation ESG propriétaires d'AXA IM. Les scores intègrent ces données qualitatives, qu'il s'agisse d'une obligation d'entreprise ou souveraine, afin de produire une note ESG améliorée pour les émissions d'obligations vertes, sociales et durables.

Ainsi, les scores attribués à ces instruments sont une combinaison d'évaluations quantitatives et qualitatives. Le score ESG de l'obligation peut soit être le même que celui de son émetteur, soit obtenir un bonus en fonction de l'évaluation qualitative.

Cela permet de différencier ces obligations à impact des obligations ordinaires grâce à la notation ESG et de favoriser les investissements participant à la transition climatique et sociale.

## Émetteurs souverains

Pour les émetteurs souverains et quasi-souverains, nous avons également développé un modèle de notation des pays basé sur des données provenant d'organismes publics, tels que la Banque mondiale, l'OCDE et le FMI. Nous couvrons actuellement 190 pays, classés en quatre groupes : revenus élevés, revenus moyens supérieurs, revenus moyens inférieurs et revenus faibles. Cette approche fait de l'évaluation ESG des pays un élément central de la notion de développement durable. Les questions clés, telles que la position du pays face aux principaux risques climatiques, sociaux et politiques, sont évaluées en tenant compte de la direction prise par chaque nation et de ses progrès à long terme. Chacun des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies est désormais couvert par au moins un indicateur.

Les critères d'analyse ESG pour les souverains considérés par les analystes de l'IR sont les neuf facteurs ci-dessous, basés sur 57 indicateurs ESG tels que :

- Pour les **facteurs environnementaux** : Les émissions de CO2 par rapport à la population et à l'activité économique, le mix énergétique<sup>4</sup>, les énergies renouvelables et la pression exercée sur les ressources naturelles (eau, forêts, etc.).
- Pour les **facteurs sociaux** : le vieillissement de la population, l'espérance de vie, l'indice de Gini<sup>5</sup> de la répartition des revenus, le risque de pauvreté, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)<sup>6</sup> et le taux de chômage des jeunes.
- Pour les **facteurs de gouvernance** : Les indicateurs de la Banque mondiale (efficacité du gouvernement, état de droit, stabilité politique, contrôle de la corruption, etc.), la proportion du rang de la liberté de la presse et la taille de l'économie souterraine, par exemple.

#### ▪ Référentiel émetteurs souverains



- Changement climatique
- Mix énergétique
- Ressources naturelles et pollution



- Santé/démographie
- Richesse et inclusion sociale
- Marché du travail
- Education



- Droits de l'Homme et libertés civiles
- Efficacité des institutions

## Prêts à effet de levier et dette privée

Pour les nouveaux prêts et obligations émis par des entreprises qui ne sont pas notés par la méthodologie précédente, une autre méthodologie de scoring est mise en place sur la base du fournisseur de données Ethifinance.

Cette méthodologie repose sur les réponses à 32 questions notées sur une échelle de 0 à 10 et classées dans les mêmes 6 facteurs et 13 sous-facteurs que le cadre ESG pour les entreprises. La pondération sectorielle et l'ajustement régional sont également les mêmes.

Le niveau de controverse de l'émetteur est également évalué par Ethifinance et intégré dans le modèle de la même manière que le cadre de l'entreprise.

Comme l'évaluation ESG est relativement nouvelle dans cette classe d'actifs, la transparence pour certains émetteurs est très faible, donc nous ajoutons une pénalité pour les questions sans réponse. Cette pénalité aide également à communiquer au marché des prêts l'importance d'examiner tous ces sujets alors qu'il est aux prémices de ces considérations ESG.

## Titres adossés à des actifs, Prêts et Prêts non performants

Pour les nouveaux investissements dans les Titres adossés à des actifs (« ABS »), Prêts et Prêts non performants (« NPL »), l'équipe d'investissement réalise une analyse ESG évaluant :

- La contrepartie
- Les actifs (portfeuille)
- Le pays

<sup>4</sup> Répartition des différentes [ressources énergétiques primaires](#) consommées pour la production des différents types d'énergie.

<sup>5</sup> Coefficient de Gini, selon l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

<sup>6</sup> Une étude menée par l'OCDE depuis les années 2000 pour évaluer le niveau des étudiants de 15 ans, et par conséquent, pour mesurer la performance des systèmes éducatifs des 34 pays membres de l'Organisation.

Notre méthodologie repose sur la recherche interne et externe ainsi que sur les données fournies par des fournisseurs de données externes :

- **L'évaluation de la contrepartie** s'appuie sur des questionnaires envoyés par l'équipe d'investissement ou sur des indicateurs ESG au niveau de la contrepartie fournis par l'équipe Solutions, Modèles et Outils IR ;
- **L'évaluation des actifs** est fondée sur les données du portefeuille ; et
- **Les indicateurs au niveau des pays** font partie intégrante de l'analyse de l'actif et sont basés sur les données pays de MSCI.

### Collateralized loan obligations (“CLOs”), fonds de couverture (“Hedge Funds”)

Pour les nouveaux investissements dans les titres de dettes émises par un véhicule de titrisation (« CLOs ») et les fonds de couverture, l'équipe d'investissement évalue l'ensemble des engagements des gérants liés à l'investissement responsable ainsi que le niveau d'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissements et plus particulièrement au niveau du portefeuille.

**L'évaluation au niveau du gérant** cible le sérieux du gérant (pas seulement lorsqu'il envisage des investissements dans le portefeuille) ainsi que son approche ESG, à l'aide d'un questionnaire.

**L'évaluation du portefeuille** est davantage orientée vers les règles ESG des pools de prêts dans les CLOs. Cette étude s'appuie principalement sur les actions et convictions du gérant du CLO.

Ces indicateurs déterminent **la note ESG globale**.

### ILS

Pour les investissements dans les *Insurance-Linked Securities*, l'équipe d'investissement effectue une analyse ESG et évalue :

- Le collatéral
- Le sponsor
- Le bénéficiaire ultime

Notre méthodologie repose sur la recherche interne et externe ainsi que sur des fournisseurs de données externes :

- **La note du collatéral** est construite par l'équipe de Solutions, Modèles et Outils IR
- **L'évaluation du sponsor** repose sur des questionnaires envoyés par les équipes d'investissement ou sur des indicateurs ESG au niveau de la contrepartie fournis par l'équipe Solutions, Modèles et Outils IR ;
- Enfin, **nous évaluons le bénéficiaire** ultime grâce à un questionnaire envoyé au sponsor dans lequel nous nous focalisons principalement sur les piliers Environnementaux et Sociaux avec des questions limitées sur la Gouvernance.

Ces indicateurs déterminent **la note ESG globale**.

### Reg Cap

Pour les investissements dans les *Reg Cap*, les équipes d'investissement réalisent une analyse ESG pour évaluer :

- L'initiateur
- Le portefeuille sous-jacent

Notre méthodologie repose sur la recherche interne et externe ainsi que sur des fournisseurs de données externes :

- **L'évaluation de l'initiateur** repose sur des questionnaires envoyés par les équipes d'investissement ou sur des indicateurs ESG au niveau de la contrepartie fournis par l'équipe Solutions, Modèles et Outils IR ;
- **L'évaluation du portefeuille** est basée sur les politiques ESG et les exclusions mises en place dans les processus de souscription par la banque émettrice. Ces éléments sont analysés à l'aide d'un questionnaire et si le portefeuille est mono-pays ; et
- **Les indicateurs au niveau des pays** font partie intégrante de l'analyse de l'actif et sont basés sur les données pays de MSCI.

Ces indicateurs déterminent **la note ESG globale**.

## Actifs réels

Conformément aux autres activités d'AXA IM, Real Assets utilise des méthodologies exclusives pour calculer une note ESG pour chaque actif ou prêt dans nos activités immobilières et d'infrastructure. Dans chaque cas, nous utilisons une approche par questionnaire pour identifier les risques, les performances et les opportunités de chaque actif, tout en tenant compte des questions ESG spécifiques au secteur. Une explication écrite détaillée doit être fournie par l'équipe d'investissement pour toute nouvelle proposition d'investissement dont la note est inférieure à 2,0, et un plan de remédiation doit être mis en place

pour tout actif permanent dont la note annuelle est inférieure à 2,0.

Ces méthodes de notation constituent l'un des piliers de l'approche d'AXA IM en matière de gestion des risques de durabilité<sup>7</sup>.

## Fournisseurs de Données

Afin de compléter son analyse interne et ses outils exclusifs, AXA IM noue également des partenariats avec de nombreux prestataires externes. Ces partenaires sont sélectionnés via un processus d'appel d'offres rigoureux et font l'objet d'examens réguliers. Nos fournisseurs de données ESG nous transmettent les informations suivantes sur près de 8 800 entreprises :

Fournisseur de données ESG	Expertise	Description	Notes ESG et recherches	Données brutes ESG et ICP	Date de départ
<b>Beyond Ratings</b>	Expertise de l'analyse climatique	Recherche climatique sur les obligations souveraines	✓	✓	08/2018
<b>Bloomberg ESG</b>	Indicateurs ESG. Utilisés pour des objectifs d'investissement et de reporting.	Indicateurs ESG. Utilisés pour des objectifs d'investissement et de reporting.		✓	12/2018
<b>Carbon Delta</b>	Expertise de l'analyse climatique	Recherche climatique sur les obligations d'entreprise	✓	✓	11/2018
<b>Carbon 4</b>	Gamme d'indicateurs des risques climatiques	Mesure de l'impact carbone des investissements		Uniquement pour le reporting sur les obligations vertes	01/2017
<b>Ethifinance</b>	Expertise dans les micros et petites capitalisations européennes	Notations ESG utilisées pour les prêts à effet de levier et la dette privée	✓	✓	03/2019
<b>Iceberg Data Lab I Care &amp; Consult</b>	Expertise de la mesure de l'impact des investissements sur la biodiversité	Mesure de l'impact des entreprises sur la biodiversité et la nature afin d'aider les investisseurs à l'intégrer dans l'évaluation des risques et la recherche	✓	✓	01/2021
<b>ISS - Ethix</b>	Expertise de l'ensemble des questions ESG	Critères éthiques et armes controversées	✓		01/2003 02/2011
<b>ISS - Oekom</b>	Expertise de l'analyse d'impact	Recherche sur les investissements d'impact et évaluation de l'alignement sur les Objectifs de Développement Durable des Nations	✓		06/2018
<b>MSCI</b>	Solide expertise en matière de matérialité financière	Recherche ESG	✓	✓	04/2004
<b>Sustainalytics</b>	Analyse des controverses	Analyse des controverses	✓	✓	11/2012

<sup>7</sup> Informations en matière de finance durable [SFDR - AXA IM France - Particuliers \(axa-im.fr\)](https://www.axa-im.fr/fr/fr/actualites/actualites/2022/03/2022-03-10-sfdr-axa-im-france-particuliers)

<b>Trucost</b>	Gamme complète d'indicateurs clés de performance (ICP) quantitatifs portant sur l'environnement	Gamme complète d'ICP quantitatifs portant sur l'environnement	✓	03/2012
<b>Vigeo-EIRIS</b>	Solide expertise des questions d'ordre social et des petites et moyennes	Solide expertise des questions d'ordre social et des petites et moyennes capitalisations	✓	09/2007 07/2004

Ces agences externes de notation ESG évaluent plus de 100 critères ESG en fonction de leurs domaines d'expertise. Ainsi, en faisant appel à divers fournisseurs, AXA IM bénéficie des informations les plus précises et les plus qualitatives possible sur les problématiques ESG. Nous nous appuyons aussi sur les recherches de courtiers et les recherches universitaires ainsi que sur d'autres informations publiques comme les rapports annuels et les rapports sur le

développement durable qui nous fournissent des données ESG.

S'agissant des investissements dans des titres souverains, AXA IM utilise les données externes d'organisations comme les Nations Unies, la Banque Mondiale, et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). AXA IM couvre actuellement plus de 190 pays, dont des économies développées et émergentes

# Approches de l'intégration ESG des différentes plateformes

Dans le cadre de ses obligations fiduciaires à l'égard de ses clients, ainsi que de son approche d'investissement actif de long terme, AXA IM s'attache depuis toujours à prendre en compte des critères non financiers et à inciter les entreprises à adopter des comportements plus responsables. Le processus d'intégration ESG de chaque plateforme d'investissement est présenté ci-après :

## AXA IM Framlington Equities - Gestion fondamentale actions

Framlington Equities évalue les entreprises selon une approche à 360° comprenant trois étapes décrites ci-dessous :

**1. Analyse quantitative :** la première étape consiste à intégrer les notes ESG établies en interne dans nos outils de front office, nos modèles de recherche interne et nos rapports de risque. La note de chacune des entreprises en portefeuille sert de point de départ pour comprendre son positionnement au regard de chaque critère/sous-critère ESG et l'évolution de cette note au fil du temps.

La notation nous aide également en matière de reporting, car elle nous permet de communiquer plus largement et plus systématiquement avec nos clients au sujet de l'empreinte ESG globale d'un portefeuille donné et des mesures d'impact (par exemple, consommation d'eau ou empreinte carbone).

**2. Analyse qualitative :** nous allons plus loin qu'une simple notation quantitative afin de comprendre pleinement la manière dont les entreprises comptent relever les défis ESG. Cette analyse qualitative approfondie constitue donc le deuxième pilier de notre approche d'investissement, car nous visons à inclure plus systématiquement les risques et les opportunités ESG dans notre construction de portefeuilles, et à utiliser davantage la modélisation dans le cadre de nos évaluations des risques, des rendements et de la juste valeur.

Afin de conduire ce type d'analyse, nous rendons visite aux entreprises et les rencontrons en personne en vue d'échanger et de comprendre comment leurs politiques et pratiques relatives aux principes ESG et au développement durable contribuent à la réalisation de leurs objectifs stratégiques à long terme.

**3. Engagement :** nous souhaitons mettre à profit notre rôle d'influenceur pour promouvoir des comportements d'entreprise plus responsables et plus transparents, en faisant du dialogue avec les équipes de direction un outil d'engagement actif.

L'intégration ESG nous permet d'exprimer nos convictions en tant qu'investisseur responsable de long terme et d'éviter d'investir dans des titres susceptibles de nuire aux rendements du portefeuille. Cette démarche est également utile pour inciter les dirigeants d'entreprise à améliorer leurs pratiques et leur profil en matière de développement durable.

## AXA IM Rosenberg Equities – Gestion quantitative actions

Rosenberg Equities attribue les notes globales des entreprises en s'appuyant sur le cadre ESG d'AXA IM permettant de mesurer et d'analyser la manière dont elles s'adaptent aux tendances à long terme. Ce cadre est utilisé conjointement avec des données sur la consommation d'eau et l'intensité carbone, ainsi que sur les controverses dont font l'objet les entreprises en vue d'obtenir une vision complète de chacune d'entre elles. Nous prenons en compte les notes et les données ESG dans le cadre de notre processus d'investissement, lors de la phase de construction du portefeuille. Rosenberg s'appuie sur un modèle d'optimisation afin de constituer un portefeuille qui respecte les caractéristiques risque/rendement recherchées tout en améliorant le profil ESG global.

Cette même approche est utilisée pour construire nos portefeuilles liés aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, investissant dans des entreprises offrant des biens

et services liés à ces objectifs sociaux et environnementaux.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont également intégrés en amont du processus d'investissement. Notre recherche fondamentale vise à comprendre la relation entre les critères ESG et les vecteurs traditionnels de risque et rendement dans les classes d'actifs cotés. Avec l'intégration de notre approche ESG, nous cherchons à améliorer nos modèles fondamentaux. Notre analyse de la diversité des Conseils d'Administration afin d'affiner nos prévisions d'évolution de la qualité des résultats des entreprises est l'un des exemples de cette approche. Nous intégrons également l'empreinte carbone dans notre modélisation du juste prix (valorisation) et testons d'autres concepts de valorisation ESG. A long terme, nous espérons que l'intégration en amont de ces critères d'évaluation jouera un rôle encore plus important dans le processus d'investissement.

Rosenberg s'attache au maximum à ne pas se désengager d'entreprises ou de secteurs, à de rares exceptions près. Nous n'investissons pas dans les valeurs liées au tabac, car nous estimons que les risques réglementaires et de rentabilité associés à ces titres sont sous-représentés dans les données financières. Nous excluons également les valeurs les plus sujettes à controverse, qui présentent selon nous un risque pour les activités futures en raison de pratiques déplorables. En ce qui concerne les positions que nous détenons, nous exerçons nos droits de vote par procuration en nous basant sur notre politique interne et soutenons les activités d'engagement de nos collègues des équipes de Recherche IR et de Coordination et Gouvernance IR.

## Multi-Asset

La plateforme Multi-Asset considère que l'intégration de l'analyse ESG produit des solutions d'investissement plus efficaces, capables de répondre aux défis mondiaux et de créer une valeur pérenne pour nos clients. C'est pourquoi nous avons décidé de généraliser l'intégration des critères ESG au sein de notre plateforme actions et obligations en nous fondant sur deux piliers :

### 1. Solutions technologiques et quantitatives

Multi-Asset s'appuie sur le cadre de notation ESG exclusif d'AXA IM qui couvre l'ensemble de nos actions, obligations et classes d'actifs diversifiées. Les notes sont ensuite communiquées aux gérants de portefeuille et aux analystes de l'entreprise. Nous avons investi de sorte à garantir l'intégration des notes ESG et des indicateurs clés de performance à nos systèmes informatiques. Nos gérants de portefeuille peuvent ainsi accéder à ces données via leurs outils de prise de décision. Cela nous permet en outre d'établir des rapports ESG sur un grand nombre de nos portefeuilles et mandats.

### 2. Recherche

#### Recherche crédit

Notre approche de l'intégration ESG aux décisions d'investissement va de pair avec une inclusion accrue au niveau de la recherche crédit. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé que tous les analystes crédit étaient désormais responsables de l'intégration des facteurs ESG dans leurs recommandations financières, lesquelles alimentent les processus de sélection et d'allocation de titres de crédit.

#### Recherche actions

Notre approche de l'intégration de critères ESG à notre recherche s'articule autour de deux axes complémentaires afin de garantir une évaluation complète des fondamentaux et du profil ESG des entreprises ainsi qu'une compréhension approfondie de la matérialité financière des risques ESG pouvant peser sur leurs perspectives de croissance.

- Attribution d'une note quantitative à chaque position et au portefeuille global
- Recherche fondamentale valeur par valeur

## Obligations

L'équipe Fixed Income généralise l'intégration ESG qui, nous en sommes convaincus, permet d'offrir une valeur durable à nos clients. L'intégration des critères ESG repose sur plusieurs éléments :

### 1. Analyse ESG

Les notes ESG exclusives d'AXA IM sont directement renseignées dans le système de gestion de portefeuille en front office afin d'aider les gérants à évaluer l'empreinte ESG de leurs portefeuilles. Notre cadre de recherche crédit fournit par ailleurs des évaluations qualitatives de la manière dont les entreprises réduisent les risques ESG. Les activités de supervision de la gouvernance d'entreprise et d'engagement menées auprès des directions font partie intégrante du cadre de crédit et les réunions avec les entreprises portent de plus en plus sur les critères ESG. Cela permet à notre équipe Crédit d'évaluer le positionnement des entreprises au sein de leur secteur au regard de leur gestion ESG, tout en tenant compte des risques de crédit traditionnels. Nous procédons en outre à une analyse des obligations assorties d'exigences en matière d'utilisation des fonds (obligations vertes, sociales et durables).

### 2. Processus d'investissement

Nous nous engageons à inclure les critères ESG dans notre processus d'investissement. Les gérants de portefeuille sont en mesure d'évaluer l'empreinte ESG de leur portefeuille et les ajustements dynamiques des positions de crédit se fondent notamment sur l'impact de l'empreinte globale ESG. Les notes ESG sont intégrées aux considérations financières dans le cadre du processus d'analyse de la valeur relative liée au crédit qui identifie les opportunités d'investissement sur les marchés du crédit. Toutes les notes sont intégrées à nos outils d'investissement dédiés à l'analyse au niveau des émetteurs et du portefeuille ainsi qu'aux comparaisons sectorielles, afin d'étayer notre sélection d'émetteurs et notre construction du portefeuille. Les leaders de l'équipe Fixed Income contribuent activement au cadre de gouvernance ESG et les gérants de portefeuille suivent régulièrement des formations sur les évolutions ESG. De plus en plus de fonds obligataires respectent la politique sur les normes ESG

d'AXA IM et les rapports communiqués aux clients comportent des informations ESG.

Notre approche de l'intégration ESG s'inscrit dans un cadre global que soutiennent le Comité de direction d'AXA IM et les Experts IR dédiés.

## Real Assets

Pour l'équipe Real Assets, les critères ESG sont intégrés à quatre classes d'actifs, à savoir l'immobilier coté, l'immobilier direct, la dette immobilière commerciale et la dette d'infrastructure. La notation de chaque classe d'actifs se base sur un modèle exclusif qui associe différents facteurs pertinents liés aux risques et aux opportunités ESG.

### 1. Actifs immobiliers cotés

Comme notre activité d'immobilier coté investit plutôt dans des actions traditionnelles de sociétés immobilières, l'équipe *Listed Real Estate* utilise la même méthodologie ESG que celle déployée pour les actions d'entreprises, comme décrit ci-dessus. Cette approche est complétée par des informations ESG dérivées de notre activité d'investissement immobilier direct, qui concentre notre engagement direct avec les entreprises bénéficiaires, fournissant une vue plus détaillée de la performance sous-jacente.

### 2. L'immobilier direct

Cinq facteurs clés sont pris en compte dans le cadre de notre examen des investissements pour les acquisitions immobilières directes. Ces facteurs sont les suivants

- Le risque Transitoire ou Réglementaire de l'actif (basé sur le niveau de performance énergétique de l'actif)
- Le risque Physique (basé sur son exposition actuelle et historique aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les tempêtes, les tremblements de terre, etc.)
- La certification (nous fournissant une vue ou un objectif en relation avec une certification indépendante telle que BREEAM, LEED, etc.)
- Le risque de contrepartie (risque de controverse, risque de blanchiment d'argent et risque KYC), et,
- Notre note ESG propriétaire pour l'investissement spécifique.

Ces facteurs fournissent une visibilité raisonnable des risques au niveau des actifs et façonnent notre souscription et nos plans d'action ESG. Souvent, l'accès aux données peut être limité lors de l'acquisition, donc, en plus de notre évaluation initiale, nous intégrons les facteurs ESG dans le plan de gestion stratégique annuel de nos actifs. Notre outil ESG automatisé recueille et analyse les données sur l'énergie, l'eau et les déchets pour chaque actif concerné. Nous l'utilisons pour créer une empreinte ESG qui nous permet de suivre les indicateurs clés de performance, y compris les émissions de CO2, et d'effectuer une évaluation ESG pour comparer les performances des actifs et identifier les domaines d'amélioration en établissant des plans d'action avec des objectifs à court, moyen et long terme.

### **3. Actifs de dette de l'immobilier commercial (CRE)**

Au cours de la phase de due diligence, nous évaluons le profil ESG des actifs sous-jacents et des promoteurs de prêts et nous calculons des notations ESG pour chaque prêt dans le périmètre. À partir de 2020, en plus de notre système de notation propriétaire, et en tirant parti de l'expérience de nos immobiliers directs, nous avons augmenté l'évaluation et la couverture des niveaux de risque physique (probabilité de catastrophe naturelle) sur de nombreux actifs sous-jacents au sein de nos prêts, ce qui permet d'avoir un meilleur aperçu du risque lié au climat.

### **4. Actifs de dette d'infrastructure**

Notre évaluation ESG tient compte de critères basés sur le secteur du projet, l'utilité sociale, l'impact environnemental, en plus des engagements ESG des sociétés actionnaires. Nous

nous en servons pour calculer les notes ESG de chaque prêt lors de la phase de due diligence.

### **5. Actions d'infrastructure**

Notre évaluation ESG tient compte de critères basés sur la catégorisation sectorielle du projet selon la taxonomie du Climate Bonds Institute (CBI) et le projet de taxonomie de l'UE, y compris tout impact environnemental spécifique. En outre, nous évaluons les engagements ESG des sociétés actionnaires ou des partenaires et examinons les performances par rapport à des indicateurs spécifiques tels que la santé et la sécurité, la diversité des sexes au sein du conseil d'administration et la conformité aux principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Des objectifs de performance spécifiques à l'investissement, alignés sur les évaluations ci-dessus, sont incorporés dans la gestion active des investissements directs en infrastructures.

L'équipe Real Assets Global Sustainability qui gère, coordonne et promeut les critères ESG au sein de l'activité Real Assets définit également la stratégie ESG d'AXA IM Real Assets. L'équipe dédiée est épaulée par des correspondants locaux, des personnes clés faisant partie des équipes de gestion Real Assets partout dans le monde. L'équipe bénéficie également des conseils stratégiques du Comité de pilotage ESG de Real Assets, qui comprend des représentants de la direction, notamment cinq membres du Comité de direction d'AXA IM Real Assets. Ce sont les gérants de fonds et d'actifs qui ont pour mission de générer de bonnes performances ESG au quotidien.

# Politiques d'exclusions

---

Les politiques d'exclusion sectorielles et standards sont l'un des piliers de l'approche d'AXA IM en matière de risques de durabilité et de « Principales Incidences négatives » (PAI). Les listes d'exclusion sont basées sur des données fournies par des fournisseurs tiers et visent à permettre à AXA IM d'exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Nos politiques d'exclusion sont axées sur les facteurs ESG suivants :

- **E** : climat (extraction de charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux), biodiversité (production d'huile de palme) ou produits agricoles (dérivés de matières premières agricoles) ;
- **S** : santé (fabrication de tabac) et droits de l'homme (violations du Pacte mondial des Nations unies ("UNGC") ; fabrication d'armes controversées) ;
- **G** : éthique des affaires (violation de l'UNGC).

## Politiques sectorielles

AXA IM a défini ses propres restrictions applicables à l'ensemble<sup>8</sup> des actifs sous gestion. Elles sont exposées dans nos politiques en matière d'armes controversées, d'huile de palme, de matières premières agricoles et de risques climatiques décrites ci-dessous.

### Politique sur les armes controversées

Nous appliquons le principe de tolérance zéro à dans le cadre de notre politique sur les armes controversées. En 2008, AXA IM a mis en œuvre une politique d'exclusion envers les entreprises impliquées dans des activités liées aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions. Cette politique d'exclusion a également été élargie

en vue d'exclure les entreprises impliquées dans la fabrication d'uranium appauvri ou d'armes chimiques et biologiques, ainsi que les entreprises ne respectant pas le traité de non-prolifération des armes nucléaires. La politique sur les armes controversées d'AXA IM concerne tous les fonds gérés par AXA IM, avec un mécanisme de mise en œuvre spécifique pour les fonds indiciaires. Nous avons par ailleurs décidé d'étendre systématiquement la politique d'exclusion relative aux armes controversées aux mandats de clients tiers.

### Politique sur l'huile de palme

En 2014, le Comité de direction d'AXA IM a décidé de mettre en œuvre une politique sectorielle spécifique à l'huile de palme. L'accélération de la demande d'huile de palme pose des problématiques sociales et environnementales majeures. Par conséquent, avec le soutien des fournisseurs de recherche externes, AXA IM a établi une liste d'exclusion des entreprises productrices d'huile de palme qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de cette huile végétale et ne respectent pas les normes et bonnes pratiques de la Table ronde sur l'huile de palme durable (The Roundtable on Sustainable Palm Oil - RSPO). La politique est applicable à tous les portefeuilles gérés par AXA IM, à l'exception des fonds indiciaires et des fonds de hedge funds. Elle inclut en revanche les fonds dédiés et les mandats de tiers, sauf si le client a donné des instructions différentes.

### Matières premières agricoles

AXA IM a pour principe de ne pas investir dans les produits dérivés et les ETF axés sur les matières premières agricoles ni de prendre part à des transactions spéculatives risquant de favoriser l'inflation des prix de matières premières agricoles ou marines de base, telles que le blé, la viande, le sucre, les produits laitiers ou le poisson. Cette politique s'applique en principe à tous les

---

<sup>8</sup> Concernant les fonds indiciaires gérés par AXA IM, la politique relative aux matières premières agricoles s'applique à condition que cela ne compromette pas l'objectif du fonds. La politique de risques climatiques ne s'applique pas aux fonds de fonds comprenant des fonds non gérés par AXA IM, aux fonds indiciaires ni aux fonds de hedge funds.

*En ce qui concerne les actifs alternatifs (actifs réels, actifs financiers structurés), les politiques d'exclusion d'AXA IM sont adaptées et peuvent être appliquées différemment entre les investissements directs et indirects.*

portefeuilles gérés par AXA IM, y compris aux fonds dédiés et aux mandats de tiers, sauf si le client donne des instructions différentes.

### Politique de risques climatiques

En 2016, nous avons élaboré une politique spécifique afin de favoriser la réduction des émissions carbone en nous désengageant des entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon (entreprises tirant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires du charbon).

L'année suivante, nous avons décidé d'aller encore plus loin et de mettre en œuvre une politique de risques climatiques, en intégrant des critères plus stricts pour les activités liées au charbon et en incluant les activités relatives aux sables bitumineux à nos normes ESG (voir la section suivante). Les conditions concernant les activités liées au charbon ont été durcies (30 % du chiffre d'affaires issu du charbon thermique, 30 % de charbon dans le mix énergétique, projet de développement du charbon d'au moins 3 000 gigawatts et production de charbon annuelle supérieure à 20 millions de tonnes).

En 2019, nous avons élargi le champ d'application de notre politique de risques climatiques à tous les fonds ouverts à compter de septembre 2019.

En 2020, AXA IM a pris la décision de renforcer deux des critères d'exclusion suivants avec :

- Une nouvelle interdiction pour les sociétés de production d'électricité ayant plus de 10GW de production d'électricité installée à base de charbon ;
- Une nouvelle interdiction du développement des capacités de charbon avec un seuil plus strict entraînant l'exclusion des entreprises ayant des plans d'expansion de la puissance de charbon de plus de 300MW (contre 3000MW auparavant). Ce nouveau seuil exclut les investissements dans la plupart des nouveaux projets de charbon dans le monde. En outre, les sociétés minières développant de nouvelles mines de charbon et les partenaires de l'industrie du charbon développant de nouveaux actifs importants dans le domaine du charbon sont désormais exclus.

Obtenez plus d'informations sur nos [politiques d'exclusion sectorielles](#).

### Normes ESG d'AXA IM

En tant qu'investisseur responsable, AXA IM vise à encourager les meilleures pratiques ESG. C'est dans cette optique que la société a décidé d'appliquer des critères ESG minimums à ses fonds IR ouverts, ainsi que des facteurs ESG. Ces fonds ouverts sont catégorisés comme des produits faisant la promotion de caractéristiques ESG (« Article 8 ») ou ayant pour objectif l'investissement durable (« Article 9 ») selon le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (tel que modifié, le « SFDR »). La politique est aussi disponible pour nos clients institutionnels sur une base volontaire (« opt-in »). Afin d'encourager ces meilleures pratiques ESG, nous proposerons l'adoption de ces lignes directrices dans le cadre des mandats de tiers/fonds dédiés.

Les normes ESG d'AXA IM ont pour objectif d'appliquer des politiques plus strictes en vue d'encourager les investissements ESG et d'intégrer le nombre croissant de fonds labellisés IR sur des marchés spécifiques. Nous avons défini plusieurs grands domaines que nous considérons incompatibles avec les critères ESG :

- Tabac : Nous n'investissons pas dans le secteur du tabac
- Défense : nous n'investissons pas dans des entreprises menant des activités liées au développement, à la production, à l'entretien ou à la vente d'armes au phosphore blanc
- Principes du Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*) : nous n'investissons pas dans des entreprises impliquées dans des violations graves des dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Qualité ESG : nous ne finançons pas les entreprises affichant les pires pratiques ESG

## Tabac

AXA IM exclut les fabricants de tabac de ses fonds IR depuis 2005. La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac, premier traité international négocié à l'initiative de l'organisme en 2003, a été signée par 181 pays représentant plus de 90 % de la population mondiale. Elle vise à s'attaquer aux causes de l'épidémie du tabagisme, notamment la libéralisation des échanges commerciaux, les investissements directs étrangers, la publicité pour le tabac ou encore la promotion, les activités de parrainage et le commerce illicite de produits du tabac. Le Secrétariat de l'OMS a affirmé que tout engagement avec cette industrie entraine en conflit avec les principes et les valeurs des Nations Unies, le secteur ayant notamment recours au travail des enfants pour produire le tabac. Plus de dix ans après la ratification du traité, l'usage du tabac reste la deuxième cause de maladie mortelle non transmissible puisqu'il tue environ 8 millions de personnes par an (OMS, 2020). C'est dans ce contexte qu'AXA IM continue de promouvoir les désinvestissements dans ce secteur.

## Défense : Armes au phosphore blanc

Les armes incendiaires au phosphore blanc sont explosives. Elles s'enflamment spontanément à l'air libre et continuent de brûler jusqu'à ce qu'elles disparaissent. Utilisées dans des zones peuplées, ces armes causent de terribles blessures et des brûlures profondes jusque dans les muscles et les os.

Elles sont interdites par le Protocole III à la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) lorsque les « armes [sont] essentiellement conçues pour mettre le feu à des objets ou pour infliger des brûlures à des personnes. Il est interdit en toutes circonstances de faire de la population civile en tant que telle, de civils isolés ou de biens de caractère civil l'objet d'une attaque au moyen d'armes incendiaires. »

Le phosphore blanc peut également être utilisé à des fins éclairantes ou fumigènes ou entrer dans la composition de traceurs et de systèmes de signalisation. Ces emplois ne sont pas interdits par le Protocole III qui ne considère pas ces munitions « susceptibles d'avoir des effets accidentels »

comme des armes incendiaires. On observe une recrudescence de l'utilisation de ce type d'armes dans des zones peuplées, notamment en Syrie et au Yémen. Compte tenu de l'évolution de l'usage du phosphore blanc ainsi que de son impact sur les civils, et dans un souci de cohérence avec notre rôle d'investisseur durable et responsable, nous avons inclus les armes au phosphore blanc dans notre norme ESG.

## Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact)

AXA IM estime que les entreprises dans lesquelles elle investit doivent se conformer aux normes et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Nous considérons que toute violation importante de ces préceptes par une entreprise en portefeuille est préjudiciable et doit donc être traitée en conséquence. Lorsque de tels cas se produisent, nous encourageons dans un premier temps nos équipes à dialoguer et à s'engager auprès des entreprises concernées. Cela étant dit, en cas d'atteintes très graves et confirmées aux principes du Pacte mondial des Nations Unies de la part d'une entreprise, il devient inacceptable d'investir dans l'entreprise en question d'après la philosophie IR d'AXA IM. Celle-ci est de ce fait exclue de l'univers d'investissement jusqu'à ce que les manquements identifiés aient été résolus.

## Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

*Droits de l'Homme : les entreprises doivent...*

**Principe 1 :** Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

**Principe 2 :** Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme dans leur sphère d'influence...

**Principe 3 :** La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective

**Principe 4 :** L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

**Principe 5 :** L'abolition effective du travail des enfants

**Principe 6 :** L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

*Environnement : Les entreprises doivent...*

**Principe 7** : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

**Principe 8** : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

**Principe 9** : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement diffusion of environmentally friendly technologies

*Anticorruption : les entreprises doivent...*

**Principe 10** : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## Qualité ESG

AXA IM souhaite encourager les pratiques intégrant les critères ESG dans les entreprises dans lesquelles la société investit. Dans ce contexte, nous avons décidé d'exclure les entreprises affichant les pires performances ESG. L'équipe de Solutions, Outils et Modèles IR a développé sa propre méthodologie de notation ESG en vue d'évaluer la performance ESG des entreprises du monde entier (voir la section Méthodologies de notation ci-dessus). AXA IM a pris la décision de ne pas investir dans les entreprises qui se livrent aux pires pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, par exemple, les entreprises dont la note ESG est inférieure à 2 (notes allant de 0 à 10)<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Les gérants de portefeuille peuvent conserver certaines positions ayant obtenu une note ESG basse sous réserve qu'une analyse qualitative soit menée afin de garantir qu'elles ne présentent aucun risque ESG significatif. Ce processus est supervisé par un organe de gouvernance dédié.

# Investissement d'impact et Objectifs de Développement Durable (ODD)

---

Nos stratégies d'investissement d'impact sont axées sur le financement d'entreprises, d'activités et de projets dont les répercussions sur la société sont intentionnelles, positives et mesurables, et qui produisent en outre des performances sur les marchés financiers. Nous avons pour objectif de favoriser les solutions conçues pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux qui affectent la planète et les plus démunis.

Dans un premier temps, les stratégies d'investissement d'impact d'AXA IM ont concerné les marchés privés en 2013, en particulier le *private equity*, la dette privée et le financement de projets, avant de s'étendre, en 2015, au segment obligataire avec les obligations vertes. Aujourd'hui, notre gamme de stratégies d'impact couvre l'ensemble des classes d'actifs, y compris les actifs alternatifs, les obligations vertes et les actifs cotés, ce qui permet à nos clients d'appréhender l'investissement d'impact de différentes manières. Ces stratégies contribuent à combler les écarts de financement, une condition nécessaire à la réalisation des ODD des Nations Unies.

## a. Cadre d'impact

Nous avons élaboré notre cadre global d'investissement d'impact en vue d'améliorer la crédibilité et la rigueur de nos stratégies d'investissement d'impact et de minimiser le risque d'« impact washing ». Nous veillons à ce que nos stratégies d'impact dépassent le suivi et l'intégration des risques ESG afin de prendre en compte les contributions positives aux thèmes ciblés par les ODD. Nos stratégies d'impact sont en adéquation avec les critères minimums suivants :

- **Identité du fonds** : le fonds d'impact doit avoir un objectif d'impact clairement défini en lien avec les défis environnementaux et sociaux à relever, mais aussi avec les résultats attendus. L'objectif du fonds doit être conforme aux ODD des Nations Unies correspondants.
- **Investissements** : l'identité et la mission du fonds guident clairement la sélection des

investissements sous-jacents, lesquels contribueront fortement à la mise en œuvre de solutions par le biais de produits, de services ou d'opérations.

- **Suivi et reporting** : les fonds effectueront un suivi actif des avancées de chaque investissement par rapport aux objectifs d'impact et fourniront un reporting régulier sur l'impact généré à l'égard des indicateurs d'impact clés correspondants.

Outre ces critères minimums, nous utilisons également des cadres d'impact spécifiques à certaines classes d'actifs qui tiennent compte des particularités de chaque stratégie.

## b. Approche d'impact sur les actifs cotés

En 2019, nous avons développé une approche de l'investissement d'impact sur les actifs cotés basée sur cinq piliers<sup>10</sup>. Ces piliers sont ce qui caractérise l'investissement d'impact et le différencie des autres approches d'investissement responsable :

1. **Intentionnalité** : les investissements doivent être réalisés avec un objectif initial de résultats sociaux ou environnementaux positifs
2. **Matérialité** : investir dans des entreprises où les résultats positifs ont une importance matérielle pour les bénéficiaires, l'entreprise ou les deux
3. **Additionnalité** : la mesure dans laquelle une entreprise rend ses produits et services "nécessaires" plus accessibles ou commercialement viables, par exemple par le biais de nouvelles solutions innovantes ou de prix plus bas
4. **Considération négative** : les pratiques de l'entreprise, ou ses produits et services, peuvent compromettre de manière significative l'impact positif qu'elle génère ailleurs ;
5. **Mesurabilité** : il faut une méthodologie claire et un engagement à mesurer et à rendre compte de la performance sociale et environnementale des investissements.

---

<sup>10</sup> Pour plus d'informations sur nos [cinq piliers pour l'investissement d'impact](#) (en anglais uniquement)

D'autre part, pour définir l'univers éligible, les analystes de l'IR s'appuient sur notre référentiel interne d'obligations vertes, sociales et durables<sup>11</sup> basé sur les meilleures pratiques du secteur.

Notre référentiel, inspiré notamment des Green and Social Bond Principles (GSBP) et de la Climate Bonds Initiative (CBI), comporte 4 piliers :

1. **Le premier pilier** analyse le profil de l'émetteur. Il s'agit non seulement des obligations, mais aussi de l'entreprise qui les émet, afin de s'assurer que les projets d'obligations vertes, sociales ou durables s'inscrivent dans une stratégie extra-financière plus large et que l'émetteur ne porte pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs ESG (comme par exemple le non-respect des principes de l'UNGC)
2. **Le deuxième pilier** est celui où nous évaluons les projets financés. Nous analysons les projets et la manière dont ils sont sélectionnés. Pour ce faire, nous avons développé nos propres catégories/taxonomie de projets, basées sur les Standards de la Climate Bonds Initiative (« CBI »), comme le référentiel du label Greenfin. Nous examinons également toute certification de la Climate Bonds Initiative, que nous apprécions mais qui n'est pas une condition ;
3. **Le troisième pilier** a été développé pour garantir que les fonds levés par le biais d'obligations vertes, sociales ou durables financent effectivement des projets éligibles
4. **Le quatrième pilier** vérifie l'engagement en matière de reporting. Nous attendons des rapports sur l'allocation mais aussi des informations sur les impacts. L'investissement en obligations vertes, sociales ou durables faisant partie de notre stratégie d'investissement d'impact, une mesure, au moins estimée, des avantages environnementaux et/ou des bénéfices est requise.

### c. Alignement avec des normes et des organes externes

Nous jouons un rôle actif et de premier plan dans le développement et l'orientation du secteur de l'investissement d'impact. Nous participons à des initiatives qui s'avèrent utiles pour favoriser la crédibilité et l'intégrité de ces investissements, parmi lesquelles :

- Les Principes directeurs de la gestion d'**impact** (*Operating Principles for Impact Management*) – signataire fondateur et membre élu du Comité consultatif. Programme coordonné par l'IFC et mis en place pour favoriser les systèmes de gestion d'impact solides en vue de souligner la crédibilité des fonds d'impact
- Projet de gestion d'impact (*Impact Management Project*) – parrain du projet. Projet visant à aboutir à un consensus mondial commun sur la manière de décrire, d'évaluer et de gérer l'impact social et environnemental
- Réseau mondial d'investissement d'impact (*Global Impact Investing Network - GIIN*) – Conseil des investisseurs. Le premier réseau pour les investisseurs d'impact expérimentés afin de promouvoir la pratique de l'investissement d'impact
- IRIS 2.0 – Équipe du groupe de travail se consacrant à l'élaboration d'une liste d'indicateurs de performance généralement reconnus utilisée par la plupart des investisseurs d'impact aux fins de mesurer les résultats sociaux, environnementaux et financiers

---

<sup>11</sup> Pour plus d'informations sur notre [cadre d'analyse des obligations vertes](#)

## Actionnariat actif : engagement et vote

---

**Les investisseurs ont recours à l'actionnariat actif pour favoriser la réussite des entreprises à long terme, et permettre ainsi aux bénéficiaires sous-jacents, à savoir nos clients, de prospérer également. Nous sommes convaincus que l'actionnariat actif est bénéfique pour les entreprises, les investisseurs et la société en général.**

AXA IM prend très au sérieux ses responsabilités en matière d'actionnariat actif et déploie des ressources et des efforts significatifs pour s'assurer que les actifs de ses clients sont protégés et fructifient au fil du temps. Une équipe dédiée mène les activités d'engagement et de vote aux quatre coins du monde.

Nous adoptons une approche active et efficace de l'actionnariat actif en nous appuyant sur notre statut de gérant mondial afin d'influencer les pratiques des entreprises et des marchés. Nous réduisons ainsi les risques d'investissement et améliorons les performances tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Ces conditions sont essentielles pour créer de la valeur durable et pérenne pour nos clients.

Comment y parvient-on ?

- Nous effectuons des recherches sur les facteurs ESG à des fins d'investissement et d'actionnariat actif
- Nous gérons les risques et les opportunités important(e)s en dialoguant avec les entreprises en portefeuille
- Nous utilisons nos droits d'investisseurs en votant activement et de manière réfléchie lors des assemblées générales d'actionnaires
- Nous influençons les gouvernements, les autorités de réglementation et les décideurs
- Nous collaborons avec d'autres investisseurs et parties prenantes

Nous sommes convaincus qu'en jouant pleinement notre rôle d'investisseur actif et engagé, nous pouvons réellement changer les choses. Dans cette optique, nous voulons :

- Comprendre les aspects ESG ayant une incidence sur les entreprises ciblées par nos investissements

- Évaluer les politiques et pratiques des entreprises au regard de leurs problématiques
- Inciter les entreprises à s'aligner sur les meilleures pratiques dans le domaine ESG
- Entreprendre un dialogue constructif lorsque l'approche ou les pratiques d'une société relatives aux questions ESG ne satisfont pas aux attentes des investisseurs
- Tirer parti des droits d'investisseurs de nos clients afin d'influencer les décisions des sociétés en portefeuille
- Aligner nos votes sur nos objectifs en termes d'engagement

AXA IM est signataire des [Principes pour l'Investissement responsable des Nations Unies](#) et s'engage à les mettre en œuvre afin d'intégrer les activités ESG et de communiquer sur ce sujet.

### Engagement

Nous considérons l'engagement actionnarial comme un processus de changement dans le cadre duquel les investisseurs cherchent à améliorer les pratiques des entreprises dans lesquelles ils investissent, avec un objectif spécifique en tête. Cette approche peut prendre diverses formes, mais elle s'articule le plus souvent autour d'un dialogue constructif à long terme entre deux parties. Nous effectuons systématiquement un suivi des progrès réalisés grâce aux pratiques d'engagement et les enregistrons. Lorsque ces progrès se révèlent limités, nous adaptons notre démarche de manière appropriée.

Nous adoptons une méthode d'engagement active et privilégions un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de développement durable et de gouvernance ayant un impact important sur les performances financières à long terme. Nos activités d'engagement visent en outre à atteindre des objectifs sociétaux, à commencer par ceux définis par les ODD des Nations Unies.

Nous fixons nos priorités en matière d'engagement en nous appuyant sur notre observation des évolutions des marchés mondiaux et des pratiques ESG émergentes. Celles-ci sont

liées à nos principaux axes thématiques et nous nous engageons principalement de manière proactive. Nous utilisons nos capacités de recherche et d'analyse afin d'identifier les questions et les entreprises pour lesquelles le besoin d'engagement est le plus pressant. Nous cherchons alors à sensibiliser les entreprises à la problématique concernée afin qu'elles améliorent leurs pratiques avant que les risques ne se matérialisent ou qu'elles ne manquent des opportunités. Si besoin, nous pouvons également mener des activités d'engagement en réaction à des controverses ou à des atteintes à des normes internationales, à l'instar des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous chercherons dans ce cas à dialoguer en personne avec les représentants de chaque échelon de l'entreprise en portefeuille, notamment les membres du Conseil d'administration, de la direction et des spécialistes opérationnels, pour ne citer qu'eux.

Voici une liste des principales questions ESG sur lesquelles porte notre programme d'engagement :

- Changement climatique
- Biodiversité
- Ressources environnementales et écosystèmes
- Capital humain et diversité
- Santé publique
- Travail, clientèle et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Droits de l'Homme
- Sécurité et confidentialité des données
- Éthique de travail
- Gouvernance d'entreprise et rémunération des dirigeants
- Controverses et violations des normes internationales

## Vote

Le vote est l'un des piliers de l'actionnariat actif. Cet aspect important du processus d'investissement offre également la possibilité d'exercer son influence sur les entreprises. Nos activités de vote et d'engagement sont étroitement liées. En effet, nous nous engageons généralement auprès des entreprises avant et après avoir voté. Le Comité de gouvernance d'entreprise examine et approuve chaque année notre politique de vote interne.

Lors des assemblées annuelles, nous votons contre les propositions qui desservent, selon nous, les intérêts de nos clients. Parmi celles-ci figurent des problématiques très diverses, telles que les compétences d'un administrateur, la supervision des risques clés et de la stratégie par le Conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les questions liées aux dividendes et au capital, la diversité ou encore la transparence et le reporting. Nous votons également contre certaines propositions afin de renforcer notre engagement lorsque celui-ci ne produit pas suffisamment d'effets, en particulier dans le cadre de nos thématiques clés.

Certains codes de conduite locaux peuvent suivre des approches différentes, mais nous comptons sur toutes les entreprises pour se conformer étroitement à nos principes de gouvernance internationaux qui définissent les fondamentaux de la gouvernance d'entreprise. AXA IM intègre ces principes aux côtés de ses politiques régionales dans le cadre des activités de vote et d'engagement qu'elle mène avec toutes les entreprises à l'échelle mondiale.

AXA IM rend ses votes publics via des rapports mis à jour chaque trimestre et expliquant les raisons l'ayant poussé à voter contre la direction. [Le registre de nos votes est accessible de manière publique.](#)

*Notre politique de vote est disponible [ici](#), ou via la page dédiée à l'[actionnariat actif](#) de notre site.*

# Transparence et Reporting

---

**AXA IM a à cœur de communiquer de la manière la plus transparente et exhaustive possible avec ses clients afin de leur donner toutes les clés pour leur permettre d’appréhender pleinement l’investissement responsable.**

Toutes les informations financières et non financières majeures relatives aux fonds ESG sont accessibles via nos sites Internet locaux conformément à la réglementation régissant les OPC et à l’article 173 de la loi de transition écologique et énergétique. Nous mettons ponctuellement le rapport ESG sur nos portefeuilles à la disposition de nos clients. Ce rapport comprend plusieurs indicateurs clés de performance ESG, notamment la note ESG Au niveau de la société de gestion

Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet ([www.particuliers.axa-im.fr](http://www.particuliers.axa-im.fr)) :

- [Rapport d’évaluation annuel des UNPRI](#) <sup>12</sup> (disponible en anglais seulement)
- [Rapport annuel combiné TCFD – Article 173](#) (incluant l’empreinte carbone d’AXA IM)
- [Rapport Annuel d’engagement et d’actionnariat actif](#)
- Politique IR d’AXA IM
- [Politique de Gouvernance d’entreprise et de vote d’AXA IM](#)

- [Politique d’engagement d’AXA IM](#)
- [Politiques d’exclusion sectorielle et Normes ESG d’AXA IM](#)
- [Relevé complet des votes aux Assemblées Générales](#) (mis à jour trimestriellement) – des statistiques au niveau des pays, des secteurs ainsi que les justifications de nos votes « contre » sont disponibles

## Au niveau des fonds

Les documents suivants sont disponibles sur les sites internet locaux dans la rubrique « Documents » des pages individuelles des fonds (<https://particuliers.axa-im.fr/fonds>)

- Code général de transparence
- Rapport de vote (pour les fonds actions et multi-assets) – avec le détail du nombre d’assemblées votées et les justifications des votes contre la direction
- Rapport d’Engagement
- Rapport ESG
- Documents juridiques (prospectus, DICI, rapports annuels, rapports semi-annuels)
- Tous les mois : commentaires du gérant de portefeuille, reporting intégré destiné aux particuliers et aux investisseurs professionnels

---

<sup>12</sup> Principes des Nations Unies pour l’Investissement Responsable

## En résumé

---

AXA IM est convaincue qu'il est primordial d'intégrer activement les risques et les opportunités ESG afin d'offrir des performances d'investissement intéressantes à ses clients sur le long terme. La société estime en outre que l'investissement responsable est compatible avec de nombreuses classes d'actifs. Notre approche repose sur une intégration importante des évaluations ESG à notre analyse et à notre construction de portefeuilles. Nous exerçons par ailleurs nos droits d'investisseurs en nous engageant auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons et en votant lors des assemblées d'actionnaires.

Bien qu'AXA Investment Managers ait pris les mesures nécessaires pour s'assurer que ce document est à jour à la date d'émission, aucune garantie d'exactitude n'est donnée et toute information contenue dans ce document peut être sujette à modification sans préavis. Le processus de modélisation ESG engagé par AXA IM est complexe et comporte un certain degré d'incertitude. AXA IM s'appuie sur des informations et des données collectées auprès de fournisseurs de données tiers qui peuvent s'avérer incorrectes ou incomplètes. Bien qu'AXA IM applique un processus de sélection rigoureux de ces prestataires tiers et effectue une supervision appropriée de ces derniers, ses processus et sa méthodologie ESG propriétaire peuvent ne pas saisir de manière appropriée les risques ESG. L'un des défis que doivent relever les gestionnaires d'investissement pour intégrer les risques de durabilité ou leur intégration dans leur processus d'investissement est la disponibilité limitée de données : Ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, peuvent être incomplètes et, une fois publiées, peuvent suivre différentes méthodologies. La plupart des informations sur les facteurs ESG se fondent sur des données historiques et peuvent ne pas refléter les performances ou les risques ESG futurs des investissements. L'évaluation par AXA IM du rendement du Fonds peut ne pas être exacte et un événement de durabilité peut affecter la performance du Fonds.

La valeur des investissements peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise de fonds. Rien dans le présent document ne constitue une offre de conclusion, ou une clause ou condition d'un contrat avec le destinataire de ce document ou toute autre partie. Ce document ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement, une offre de vente ou une sollicitation à investir dans un fonds particulier. Les souscriptions ne sont acceptées que des investisseurs éligibles sur la base du prospectus en vigueur ou du Mémorandum d'information correspondant.

Ce document, disponible sur le site internet [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com), est émis par AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-008 en date du 7 avril 1992 S.A au capital de 1 384 380 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506. Dans les autres juridictions, ce document est émis par les filiales d'AXA Investment Managers SA établies dans ces pays.

---